

Agnès à son fils *Auschericus* (en 970 environ). Dans cette cession se trouvait Véranne : *In Varriona est ecclesia in honore Sancti Mauricii dono ei medietatem unam*, dont la moitié de l'église était donnée. En l'an 1055, *Guiterius*, abbé de Saint-Pierre de Vienne, rendait une charte (14) par laquelle il opérait le rachat de nombreuses terres avec défense de les aliéner dans l'avenir sous peine d'encourir la colère divine, sous peine d'être voué à l'enfer « *in inferno cum diabolo judicet cruciari* ». Dans ce rachat, était comprise la moitié de l'église de Véranne, cédée quelques années auparavant par Siéboud, à son fils. « *In villa Vaironna medietatem ecclesie Sancti Mauricii adquisivit... hæc omnia in Viennensi archiepiscopatu consistunt* ».

Ainsi qu'on peut en juger, Véranne était autrefois du diocèse de Vienne: c'était le chapitre de l'abbaye de Saint-André qui nommait à la cure. Alors qu'aujourd'hui l'église est sous la double invocation de Sainte-Marie et de Saint-Laurent, au x<sup>e</sup> siècle, elle avait pour patron saint Maurice. C'est là une modification que nous avons vu déjà se faire pour Saint-Pierre-de-Bœuf. Relativement à son histoire, nous savons que Véranne a eu à souffrir beaucoup des guerres de religion, car la ville resta au pouvoir des Huguenots pendant les années 1565 et 1567. Au dire d'Ogier, le curé fut tué par eux en 1585.

Par suite de la nouvelle délimitation territoriale, la commune a vu s'adjoindre le château de la seigneurie de Maclas, lequel est situé au lieu dit du Buisson. Construit vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, par les La Beau de Bérard, il avait été aménagé dans la suite pour recevoir des métiers à tisser, lorsqu'en 1828, un incendie l'a en grande partie détruit. Par

---

(14) La 54<sup>e</sup> de l'appendice 1<sup>er</sup> du cartulaire de Saint-André.